

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2022-2023/1
Titre	CE2D Technique de Qualification
Matière	Matière de l'option groupée GESTION : - Économie - Droit Civil

**Direction de l'organisation
des jurys**

Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : Économie

Droit Civil

ATTENTION : Les deux autres groupes de matière faisant partie de l'option de base groupée ne sont pas pris en compte dans ces consignes :

Informatique de gestion

Secrétariat – Dactylographie – Bureautique

●●● Programme

Le numéro du programme : **105/2002/248 B**

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/105-2002-248B.pdf>

Même si elle est ardue, la lecture du programme est **primordiale** pour atteindre les objectifs visés par l'épreuve choisie. Au-delà des **matières à maîtriser**, il détaille bon nombre d'outils pour y arriver, comme la construction régulière de **synthèses** partielles, la connaissance du **vocabulaire spécifique** de la matière.

Il est important de se rendre compte que ces matières ne sont pas figées et sont continuellement en relation avec la réalité quotidienne. Ce caractère **concret** des situations peut alors être abordé au contact de personnes ressources (notaire, banquier, gérant de magasin, ...).

L'épreuve du CE2D couvre la matière de **deux années** qui ont chacune leur importance ! Mais Il va de soi qu'il est **impossible** d'évaluer tous les points du programme en profondeur dans une épreuve de maximum 3 h ou lors d'une présentation orale.

Rappel : Les consignes qui suivent ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré pour l'enseignement secondaire technique de qualification (CE2D) – Option Gestion.

II. Organisation de(s) l'examen(s)

●●● Modalité d'évaluation d'examen(s)

L'examen d'Economie et l'examen de Droit Civil faisant partie de cette OBG se déroulent **à deux dates différentes.**

●●● Type d'examen

L'examen portant sur la matière **d'Économie** est un examen écrit et se déroule un autre jour que l'examen de Droit Civil.

L'examen portant sur la matière de **Droit civil** est un examen oral et se déroule un autre jour que l'examen d'Économie.

Une tenue vestimentaire adéquate est souhaitée.

Nous n'insisterons jamais assez sur l'utilisation correcte du vocabulaire lié à l'option. Nous prendrons comme exemple la capacité d'établir la corrélation entre les termes comme : acheteur, vendeur, expéditeur, destinataire, fournisseur, client, ... mais aussi le nom des documents utilisés dans les échanges commerciaux ...etc ...et bien sûr, la précision du vocabulaire en notion de droit où, souvent, les textes sont basés sur des textes de loi.

●●● Matériel

Matériel requis : Calculatrice (non graphique), Stylos, Effaceur, Tipp-ex, Bics de couleur, Surligneur, Latte ou Rapporteur, Gomme.

Matériel refusé : Feuilles de cours ou de brouillon, GSM, smartphone, tablette, montre connectée et dictionnaire.

Lors de l'épreuve oral, le candidat sera également en possession du matériel nécessaire pour écrire.

III. Évaluation et sanction des études

●●● Pondération

Ces deux matières seront notées chacune sur 20 points.

●●● Dispense

Pour **chaque matière**, pour être dispensé, il faut obtenir une note minimum de 10/20.